

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2024

Convocation du 17 octobre 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 17

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, LE MARREC.

Absent excusé : Mr Michel GUILLEUX

Absents :
Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 17/10/2024
Affichage : 24/10/2024

Secrétaire de séance : Nadine LINARD

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Madame le Maire propose de maintenir la participation communale aux frais de transport pour les enfants de Jarzé Villages scolarisés dans les écoles de JARZE, CORNILLE-LES-CAVES et BAUNE à hauteur de 155 € par élève (150 € l'année dernière). Pour rappel la participation de l'année dernière a été de 4290 € (29 enfants).

Cette participation sera versée directement aux familles selon les listes transmises par la Région qui ne déduit plus cette aide du montant facturé, sous réserve que le règlement ait bien été effectué par les familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette participation.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

